LE JOUR, 1954 08 JUIN 1954

L'Etat en léthargie

PLAIDOYER POUR LE MOUVEMENT

Nous voudrions bien donner à Monsieur le Présdient de la République, après son voyage, le temps de souffler comme on dit, mais nous n'y pouvons rien : les conditions dans lesquelles l'Etat travaille (ou ne travaille pas) sont devenues inhumaines.

Il faut que le Chef de l'Etat apprenne de la façon la plus précise que les contrôles ont bloqué les travaux et que les travaux (qui se font ou ne se font pas) ont débordé les contrôles.

Le haut-fonctionnaire contrôleur et le haut-fonctionnaire technicien sont l'un et l'autre dans le désarroi. Ils en sont, l'un et l'autre, à gémir de leur impuissance. Dans ce domaine, comme dans quelques autres, une législation et une réglementation où la théorie défie le bon sens, ont fait de véritables ravages.

Le fisc pompe l'argent des particuliers et le stérilise. Il le stérilise parce que l'Etat ne sait ni travailler ni dépenser. Il accumule les moyens de paiement sans se soucier de payer qui que ce soit ; et, faisant comme ces avares qui enterrent leur or plutôt que de prendre leurs risques, il anémie stupidement la nation au lieu de lui montrer le chemin de l'initiative et de l'activite.

Il est notoire qu'à un degré égal la Cour des Comptes est paralysée et les Travaux Publics sont paralysés. Ce qu'on nous montre en fait de travaux est d'une pauvreté qui effraie : qualques adductions d'eau et quelques rafistolages de routes très délabrées. C'est une pitié qu'au mois de juin on en soit là. La production de l'énergie, pourtant vitale, a été si maltraitée qu'on peut dire qu'elle a été sabotée. C'est à peine si on s'en inquiète. La démagogie a eu raison de l'ordre et des intérêts particuliers sont en voie d'avoir raison de l'intérêt général.

L'Etat n'organise rien, ne construit rien, n'encourage rien, ne fait rien. Et que la faute, encore une fois, soit à la loi ou qu'elle soit aux hommes, nous voilà dans un état de paralysie dont le peu qui reste de la force acquise dissimule les suites menaçantes.

Pourtant, il y a ici quelques hauts fonctionnaires, du premier rang, qui, émus de ce qu'ils voient, jettent bravement le cri d'alarme. Eux aussi crient dans le désert. Or, le Liban dont l'existance entière se fonde sur le mouvement ne peut se satisfaire d'un état dont l'apathie est la règle.

Il faut changer des lois qui nous étouffent et qui sont trop souvent, pour l'humiliation de notre orgueil des décrets-lois. Il faut assouplir la machine administrative tout comme la machine politique et, qu'à tout prix, la vie reprenne.

Les Libanais, sur le plan de l'Etat, sont victimes d'un formalisme étouffant., les fonctinnaires, las, découragés ou simplement indifférents, se renvoient pendant des mois des formalités qui devraient se faire sur l'heure; et les citoyens s'épuisent tandis que les plus malins prennent avantage de la faiblesse humaine pour faire aller leurs affaires.

Si, au début de l'été, on ne secoue pas cette torpeur, qund le fera-t-on ? Et, sra-t-il dit, que sur le plan officiel, tout sera indéfiniment négatif, la politique intérieure comme la politique étrangère ?

Quoi qu'on propose à l'Etat, il répond : non ! l'esprit de contradiction n'est jamais allé plus loin, le goût de la neutralité porté à ce palier n'est plus que le signe de la paresse de l'esprit. L'abstention est la règle ; la négation est reine.

Nous espérons quand même que le voyage si brillant et si plein d'images du chef de l'Etat lui aura donné le goût de l'action.

Si un rappel à l'ordre du Gouvernement et de la Chambre en semble ne venait pas du somet de la hiérarchie politique, de qui faudrait-il attendre qu'il vienne ?

Le Président de la République nomme et révoque les ministres, sans contreseing. Il dissout la Chambre, par décret motivé, pris sur l'avis conforme du Conseil des Ministres (articles 53, 54 et 55 de la Constitution)...